



## Partage de bien et difficulté pour s'entendre

Par  **david24**, le **12/01/2009** à **05:36**

Dordogne, Le 12/01/2009 05:36

Bonjour

Mon père est décédé le 31/12/2008 et ma mère est décédée le 01/11/2008

J'ai déménagé en Dordogne en 2002 et ma femme de même pour s'occuper de mes parents déjà âgés pour répondre à leur besoin quotidien courses hôpital et j'en passe je me suis occupée de mes parents depuis 2002 à 2008, je pense avoir rempli mon rôle de fils auprès de mes parents juste à l'heure de leur décès.

Mais voilà le hic mes 2 frères m'interdisent l'accès à la maison familiale ils ont changé les serrures et sont repartis sur Paris sans me donner un double de clé. Alors que dans cette maison isolée de tous est le voisin le plus proche et moi-même.

J'ai participé à la démolition de la maison familiale et il m'a mis dehors de la maison familiale je crois que j'ai le droit d'avoir une clé pour accéder à la maison. Dans les cas suivants feu fuite d'eau ou même vol je passe matin midi et soirée tous les jours comme je faisais avant leur décès.

Que dois-je faire face à cette situation merci d'une réponse

Cordialement